

Conseil général des Côtes d'Armor

DOSSIER DE PRESSE

Session publique

des 28 et 29 novembre 2013

CONTACT PRESSE

Stéphanie PREMEL

Attachée de presse

Conseil général des Côtes d'Armor

Tél : 02 96 62 63 28

Courriel : PREMELStephanie@cg22.fr



[Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) | Espace presse

Garantir une gestion responsable des finances départementales

L'Assemblée départementale s'est réunie en session les 28 et 29 septembre 2013 pour examiner sa décision modificative N°3 (DM3). Cette dernière consiste à réaliser des réajustements budgétaires, en recettes et en dépenses.

Pour cette DM, le Conseil général inscrit **1M€ supplémentaires en fonctionnement** et décide le redéploiement de 4 M€ d'investissements.

Agir pour un service public de proximité

40 contrats de territoire et 5 Maisons du Département

Depuis quelques années, le Département a initié une nouvelle politique territoriale se déclinant en deux volets : **la contractualisation de ses politiques** avec les collectivités locales, à travers les « Contrats de territoires », et **la territorialisation des services publics** départementaux, à travers les cinq Maisons du Département créées en juin 2011.

Après deux années de fonctionnement, l'Assemblée départementale a souhaité faire un point d'étape et un diagnostic à l'occasion de cette session publique.

Les objectifs de cette nouvelle organisation initiée en 2008 :

- **rapprocher le service public départemental** des Costarmoricains et de le rendre visible sur les territoires ;
- passer d'une logique de politique publique cloisonnée à une **approche globale des besoins des territoires**.

Un bilan de cette organisation a été conduit. Diagnostic :

- cohérence entre les territoires des Maisons du Département et les bassins d'emploi ;
- l'encadrement de proximité permet de favoriser la responsabilisation, la réactivité et la motivation ;
- la transversalité entre les services territoriaux renforce leur complémentarité ;
- une meilleure coopération avec les partenaires locaux (collectivités, associations...) ;
- meilleure lisibilité du Conseil général dans les territoires.
- nécessité d'harmoniser les pratiques et les procédures, de renforcer la complémentarité entre les services du siège et ceux des territoires, et d'associer encore davantage les conseillers généraux à la mise en œuvre des politiques dans les territoires.

Chiffres-clé

60 % des agents départementaux travaillent dans les territoires, hors du siège briochin.

Donner aux enfants les conditions de leur épanouissement

Présentation des dispositifs de placement familial et d'accueil des mineurs étrangers isolés

Rempart face à des situations d'isolement et de désarroi dans l'exercice de la fonction parentale qui peuvent conduire à des conditions de risque pour les enfants, la **protection de l'enfance** constitue l'une des compétences les plus sensibles parmi celles confiées aux Départements.

En 2013, le Département a décidé de consacrer **61,75M€** à la politique Enfance et Famille, axée autour de la conduite d'actions de prévention, de protection à travers le placement familial, les établissements éducatifs et le suivi des mesures éducatives. Au total, le Département assure l'**accueil de 1 486 mineurs et jeunes majeurs confiés, dont 1 073 en accueil familial**.

Lors de cette session publique, l'Assemblée départementale est revenue sur ses **dispositifs de placement familial et d'accueil de mineurs étrangers isolés**.

Placement familial : 584 assistants familiaux Le Conseil général met en œuvre une démarche de professionnalisation qui participe de la reconnaissance du placement familial et des **584¹ assistants familiaux** recrutés et rémunérés par le Département.

300h de formation obligatoires sont à effectuer dans les 3 ans qui suivent l'embauche.

La collectivité encourage les assistants familiaux à passer le Diplôme d'Etat d'assistant familial et à s'engager dans une démarche de formation continue et soutient des dispositifs complémentaires tels que le Réseau des assistants familiaux et le dispositif « L'Etape » pour favoriser la mutualisation et l'échange de pratiques. Elle accompagne depuis ces professionnels à travers un **service dédié composé de 11 travailleurs sociaux**.

53 mineurs étrangers isolés accompagnés

Les mineurs étrangers isolés relèvent de la protection de l'Enfance, et par conséquent de la protection du Département ; c'est dans ce cadre que le Département accompagne actuellement **53 mineurs étrangers isolés²**. Le Conseil général des Côtes d'Armor organise, en application de la circulaire Taubira du 1^{er} juin 2013, un **accueil spécialisé** afin d'assurer à ces jeunes toutes les garanties de sécurité, un accompagnement adéquat et une évaluation complète de leur situation conduite par des professionnels qualifiés.

Durant le temps de cette évaluation, le jeune reste dans le dispositif d'accueil des MEI et est, à ce titre, hébergé, accompagné, scolarisé et bénéficie d'une couverture médicale, d'argent de poche et d'un secours en vêtements si nécessaire. Le Conseil général mobilise ainsi près de **2M€** en 2013 pour accompagner les mineurs étrangers isolés. Il a mis en place une politique volontariste pour les jeunes majeurs arrivés avant leurs 17 ans et inscrits dans un parcours de formation.

Chiffres-clé

Placement familial:
Près de **600 assistants familiaux**

1 486 enfants confiés dans le département au 1^{er} septembre 2013
72 % des enfants confiés sont accueillis chez un assistant familial

Une hausse de 1 % du SMIC se traduit par une augmentation d'environ 250 k€ de la masse salariale

45 % des enfants confiés en placement familial ont moins de 10 ans

Près de 50 % des assistants familiaux ont entre 45 et 54 ans (plus d'un quart ont plus de 58 ans)

Mineurs étrangers isolés
Au 30/09/13, le CG22 accueillait **53 mineurs étrangers isolés et 26 majeurs isolés**

Le flux annuel fixé à **13 accueils/an de nouveaux MEI pour les Côtes d'Armor, puis réévalué à une file active de 26 places en septembre**

Chiffres-clé

Soutien du Conseil général en faveur de l'ESS en 2013 :

CRESS : 10 000€
FIDESS, créé en 2005, abondé de 80 000€ pour 2013
Pôles ESS : 10 000€ pour chacun des 3 pôles
DLA : 25 000€ pour 40 diagnostics réalisés auprès de 24 structures
SIAE : 61 postes d'encadrants financés à hauteur de 1,4M€
SCOP/SCIC : 12 000€ pour reprise de 2 SCOP et 12 000€

¹ Chiffre actualisé au 30 septembre 2013

Soutien en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Depuis de nombreuses années, le Conseil général soutient le secteur de l'ESS, à la croisée de ses compétences en matière de solidarités sociales et territoriales, par des **dispositifs d'aide à l'emploi, à la création d'activités et au développement des projets**.

Après une présentation du **projet de réforme de l'ESS**³, l'Assemblée départementale a présenté les **actions spécifiques conduites par le Département au titre de l'ESS**.

Au-delà des nombreux acteurs qu'il soutient dans le cadre de ses politiques de **solidarités sociales** (établissements sociaux et médico-sociaux, services d'aide à domicile...), le Département a choisi de soutenir plusieurs initiatives qui participent au développement du territoire. **Il soutient :**

- la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS),
 - le Réseau des collectivités Territoriales pour l'Economie solidaire (RTES),
 - le Mois de l'ESS ;
 - les entreprises, associations et projets locaux : Fonds départemental d'intervention pour l'ESS (FIDESS), les pôles ESS, les DLA, les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique, les SCOP ;
- Il participe depuis deux ans à la stratégie régionale de développement de l'ESS

Se mobiliser pour l'emploi et l'insertion en Côtes d'Armor

Le Département se mobilise pour l'emploi : 372 emplois associatifs aidés, 44 emplois d'avenir, 35 contrats d'apprentissage

Le Département se mobilise fortement pour l'emploi, et singulièrement l'emploi des jeunes, à travers tous les dispositifs possibles, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Emplois associatifs

Lors de cette session publique, l'Assemblée départementale a présenté les principaux éléments de l'évaluation menée sur les emplois associatifs locaux du Département. Ce dispositif unique d'appui à l'emploi associatif, initié par le Conseil général en 1994⁴ poursuit **trois objectifs** :

- soutenir la création d'emplois dans les associations de manière durable
- favoriser la professionnalisation du mouvement associatif
- contribuer au développement d'activités et de services dans les territoires

En moyenne, Département consacre 3M€ au co-financement des 372 Emplois associatifs (81 départementaux et 291 locaux) dans **264 associations**.

212 associations ont répondu au questionnaire d'évaluation, qui a notamment fait apparaître que **57 % des emplois** associatifs relevaient du **secteur sportif, 16 % du secteur culturel. 119 collectivités ou EPCI** co-financent un ou plusieurs emplois associatifs

Le bilan de l'évaluation, réalisée en interne en lien avec plusieurs centaines d'acteurs a permis d'identifier :

Chiffres-cle

Emplois associatifs :

*En moyenne, le financement des Emplois associatifs s'élève à **3M€ par an**.*

*Au 1^{er} septembre 2013, le Département accompagne **372 emplois co-financés** (81 départementaux et 291 locaux) dans **264 associations***

212 associations ont répondu au questionnaire d'évaluation

57 % des emplois associatifs dans le secteur sportif, 16 % dans le culturel

***119 collectivités ou EPCI** cofinancent un ou plusieurs emplois associatifs*

Le Département employeur

39 recrutements en CUI-CAE** finalisés sur les **40 prévus

44 Emplois d'avenir recrutés** sur un **objectif de 50

***35 contrats d'apprentissage finalisés** à la rentrée scolaire 2013*

***14 jeunes professionnels** recrutés pour la réalisation d'études en 2013*

*De nombreux jeunes accueillis en **stage**, rémunérés ou non*

10 jeunes** seront accueillis en **service civique en 2014

² Chiffre actualisé au 30 septembre 2013

- **les effets positifs** : sur le développement de l'emploi dans les associations, le renforcement du secteur associatif, l'attractivité du territoire par le développement de l'offre culturelle et sportive
- **les limites** : préparation parfois insuffisante de l'association au projet de création de l'emploi associatif ; accompagnement des associations jugé indispensable ; relations entre les co-financeurs et les associations questionnées ; cohérence à renforcer avec les autres dispositifs de soutien à la vie associative.

Cette évaluation s'inscrit dans une démarche globale de refonte de la politique d'emplois associatifs dont les nouveaux objectifs seront proposés en session en début de l'année 2014.

Les dispositifs d'aide à l'emploi

- **Les contrats Uniques d'Insertion** : dans le cadre d'une convention entre l'Etat et le Département (CAOM)³, des Contrats Uniques d'Insertion sont proposés à des bénéficiaires du RSA. Co-financés à hauteur de 2,3M€ par le Département au titre de la CAOM, ils sont dans la plupart des cas des CDD de 6 à 18 mois renouvelables jusqu'à une durée de 24 mois.

On dénombre en Côtes d'Armor :

- 479 CAE en ateliers et chantiers d'insertion
- 142 CAE en secteur diffus, principalement dans le secteur de la santé (hôpitaux, établissements médico-sociaux, maisons de retraites)

La mobilisation est meilleure qu'en 2012 et se rapproche des objectifs grâce à un travail de fond mené sur les territoires

- **Emplois d'avenir** : les Côtes d'Armor sont exemplaires en terme de taux de réalisation des objectifs. **422 contrats ont été conclus** au 15 septembre en Côtes d'Armor, soit un taux de réalisation de 89 % des objectifs (73 % en Bretagne, 60 % au national). En ce qui concerne les Emplois d'avenir recrutés par le Département, on dénombre **44 Emplois d'avenir recrutés** sur un **objectif de 50 avant la fin de l'année**.

Accompagner les filières économiques en Côtes d'Armor

Point sur la situation économique actuelle départementale et régionale

L'Assemblée départementale a fait un point sur la situation économique actuelle, marquée par :

- Une situation difficile qui continue à se tendre en particulier pour le taux de chômage (des seniors notamment), la création d'emploi, de logements...
- Une situation sur l'agroalimentaire très fragile dans un contexte global délicat pour ce secteur, particulièrement pour les filières volailles et porcs.
- Des indicateurs de reprise : niveau d'investissement des PME, de la saison touristique, du niveau de consommation des ménages.

A noter : dans la perspective d'apporter des réponses d'urgence à la crise agroalimentaire et de proposer une stratégie pour l'avenir durable de la Bretagne, le

³ Le projet de réforme de l'ESS, adopté par le Sénat en 1ère lecture le 8 novembre dernier, a pour objectifs : de moderniser les statuts des entreprises et de développer leurs financements ; de donner du pouvoir d'agir aux citoyens et salariés (développement des SCOP et des CAE) ; de revitaliser les territoires ruraux

⁴ Appellation d'origine : les « emplois de proximité »

Chiffres-clé

La situation économique

Taux de chômage : **9,5 %**
(+0,9 point en un an)

Recul de 0,7 % de l'emploi salarié

+3,3 % pour les investissements d'entreprise depuis 2013 (2,2 % au niveau régional)

7 % de création d'entreprises en moins par rapport à 2012 (à la même époque)

+0,2 % pour le chiffre d'affaires des entreprises.

Commerce extérieur : **288,8 millions d'euros** d'exportations (jamais aussi haut depuis 2009)

Consommation des ménages : 294M€ de TVA collectée depuis 2013.

Construction de logements : 2403 mise en chantier depuis 2013 (-3,5 % par rapport à 2012)

Agroalimentaire : 51 % de l'emploi salarié industriel dans le 22 (16,8 % en moyenne nationale)

Saison touristique : 750M€ de consommation touristique annuelle (21,6 millions de nuitées)
Taux de satisfaction des professionnels sur la situation touristique estivale : 70 % contre 41 % en 2012
+5 % fréquentation de clientèle étrangère.

Département, par la voix de son Président Claudy Lebreton, vient de transmettre sa contribution à l'élaboration du pacte d'avenir.

Innover pour un département adapté aux enjeux du 21ème siècle **LABOCEA : les Côtes d'Armor et le Finistère unissent leurs forces pour créer le plus grand laboratoire public de France**

Le laboratoire public LABOCEA verra le jour le 1er janvier 2014. Issu du regroupement au 1er janvier d'IDHESA Bretagne Océane et du LDA22, LABOCEA constituera alors le laboratoire public le plus important de France, avec plus de 400 collaborateurs répartis sur trois sites.

Ce nouvel outil fondé, par le Conseil général du Finistère, Brest Métropole Océane et le Conseil général des Côtes d'Armor, témoigne d'une volonté politique forte de créer un puissant laboratoire public à l'ouest de la Bretagne au service des acteurs économiques et de l'emploi.

Impulser l'aménagement numérique du territoire

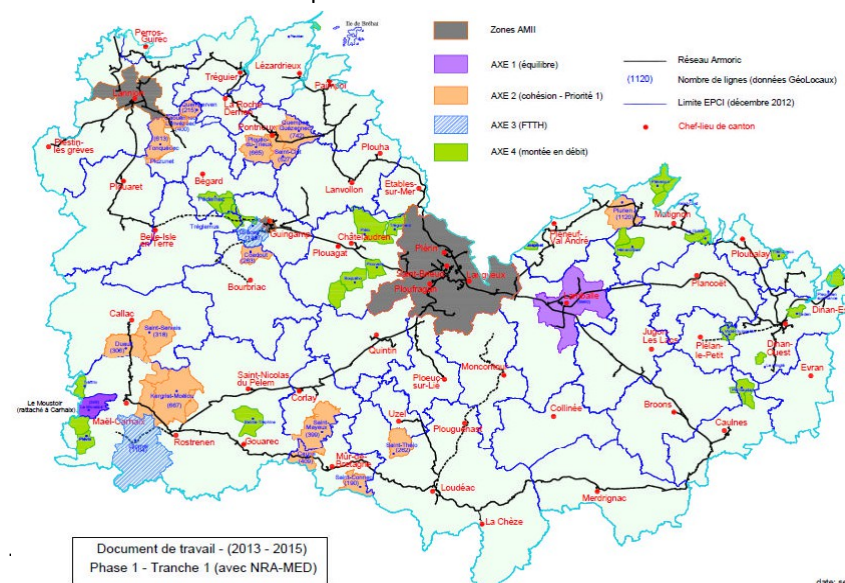
Le Département des Côtes d'Armor, un pionnier dans la mise en œuvre des usages numériques

Bretagne Très Haut Débit : lancement de la première tranche des travaux en 2014

Un travail de concertation sur 10 mois a été réalisé entre les territoires costarmoricains pour déterminer les territoires concernés par la première tranche des travaux (2014-2015) de la phase 1 du programme Bretagne Très Haut Débit, afin

d'assurer le respect des équilibres entre déploiement dans les zones rurales et les territoires plus densifiés.

Les partenaires bretons se partagent la prise en charge financière pour les opérations de montée en débit et le déploiement du très haut débit.



Chiffres-clé

LABOCEA

3 sites : Brest/Plouzané,
Quimper et Saint-
Brieuc/Ploufragan

25M€ annuel de budget

400 agents

15 000 m2 de plateaux
techniques

Développement des usages du numérique dans les territoires

→ Rapport de Claudy Lebreton sur le numérique remis à Cécile Duflot

Claudy Lebreton a récemment remis à Cécile Duflot, Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, un rapport intitulé « **Les territoires numériques de la France de demain** », suite à la mission qu'elle lui avait confiée en décembre 2012. Ce rapport, remis à chaque conseiller généraux lors de la session, **invite les territoires à se mobiliser pour pour s'approprier les 22 recommandations du rapport**. Parmi les 22 propositions déclinées, figurent notamment :

- la promotion à l'échelle des bassins de vie, de la culture, des pratiques et des services numériques
- la territorialisation de l'e-santé
- le développement de mobilités encore plus intelligentes
- le développement massif du télétravail.

Pour Claudy Lebreton, ces recommandations « **permettent d'illustrer particulièrement la nécessité de donner un cadre souple pour faire émerger, enfin, une société actrice et non sujet de cette révolution en marche** ».

→ Au sein du Département des Côtes d'Armor, des actions sont d'ores et déjà en cours, en cohérence avec le rapport de Claudy Lebreton, notamment :

- Une réussite dans le domaine de l'enseignement : labellisation du Collège de Vinci, retenu parmi 23 établissements au niveau national pour évaluer les nouvelles pratiques du numérique : tablettes, réseaux sociaux, applications innovantes...
- L'open data (ou ouverture des données publiques)
Il est envisagé d'ici juin 2014 un portail open data avec un premier jeu de données simples émanant du Département.
- Télétravail : suite à une expérimentation conduite de septembre 2012 à avril 2013, il a été proposé à tous les agents du Conseil général d'utiliser le télétravail à raison de un à trois jours par semaine, à compter de janvier 2014.

Contribuer aux projets des territoires

Le Département présente sa contribution au développement des territoires : « **Bretagne 2030** » et « **Nord-bretagne** »

Participation à la démarche régionale « **Bretagne 2030** »

Le Conseil régional a engagé une démarche prospective et participative, baptisée « **Bretagne 2030** », afin d'anticiper les grandes mutations démographiques, économiques... et bâtir un nouveau modèle de développement pour la Bretagne.

Le Département des Côtes d'Armor entend contribuer à cette démarche en s'appuyant notamment sur :

- ses travaux prospectifs issus de la démarche Côtes d'Armor 2mille20,
- son deuxième plan d'actions Agenda 21 (y compris son Plan Climat Énergie Territorial),

Chiffres-clé

*Programme breton très haut débit : **1 642 500 lignes de ligne très haut débit** (dont 959 000 lignes relevant du périmètre de l'investissement public)*

*Mise en œuvre de la première phase des travaux du Projet BTHD (**2013-2018**) en Bretagne*

***4 villes moyennes** seront réalisées en fibre optique en intégralité (Lamballe Communauté pour le 22)*

- sa contribution au diagnostic régional pour la programmation des fonds européens de Cohésion,
- sa participation à l'élaboration de la stratégie régionale économie- innovation, identifiée dans la stratégie plus globale appelée « Nord Bretagne ».

Pacte d'avenir : le Département présente sa stratégie « Nord-Bretagne »

Une démarche collaborative a été initiée par le Département, Lannion Trégor Agglomération et Saint-Brieuc Agglomération sur plusieurs mois avec l'ensemble des collectivités et acteurs des Côtes d'Armor.

Cette étude a permis :

- d'établir un diagnostic partagé sur les forces et faiblesses de la Bretagne Nord et d'identifier les risques et les opportunités de ce territoire
- de confirmer le risque d'une Bretagne à deux vitesses et une marginalisation de la Bretagne Nord ;
- de déterminer 4 enjeux majeurs et de recenser près d'une centaine de projets.

L'objectif de cette démarche : unir les forces pour porter collectivement un projet pour le Nord-Bretagne et témoigner d'une véritable dynamique de la Bretagne du nord et centrale, pour un développement économique durable. A ce titre, l'étude Nord-Bretagne a notamment servi d'appui pour la contribution costarmoricaïne au Pacte d'avenir, concrétisée dans les courriers adressés par le Président Lebreton au Président du Conseil régional et au Préfet de la région Bretagne.

Se déplacer en Côtes d'Armor

L'accessibilité du Trégor : un enjeu majeur pour les Côtes d'Armor

Le Trégor, qui a connu un **essor économique remarquable**, a été accompagné dans son développement par un effort significatif du Département en matière d'aménagements d'infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires.

Ce désenclavement du Trégor a été rendu possible par des **investissements routiers très importants du Département**, notamment par la modernisation de la RD11 et de la RN12 et l'aménagement de la RD786/ mise à 2 fois 2 voies de l'axe Guingamp/Lannion/Perros.

Le Département assure depuis 2009, avec ses partenaires (Etat, Région, CCI, LTA et EPCI environnants) le **financement d'équilibre de la ligne aérienne Lannion-Paris**, et ce dans l'attente de l'arrivée de la LGV mettant le Trégor à 3 heures de Paris. A l'occasion de cette session publique, le Conseil général accorde 0,23M€ au Syndicat mixte de l'aéroport de Lannion pour assurer le déficit supplémentaire de la ligne sur la fin d'année, en cohérence avec la nouvelle délégation de service public entrée en vigueur en octobre.

Un travail de coordination et de partenariat avec les Autorités Organisatrices de Transports sur ce secteur géographique est mené pour **anticiper l'arrivée de la LGV en 2017** et le renouvellement de la délégation de transport en 2015.

Chiffres-clé

Investissements routiers dans le Trégor

DM3 : inscription de 233 542€ de crédits de paiements

Inscription au BP 2014 de 900 000 € pour la modernisation des lignes Plouaret/Lannion et Plouaret/Guingamp.

Répondre aux enjeux climatiques et énergétiques du 21^{ème} siècle

Adoption du Plan Climat Energie : une ambition forte déclinées en 42 actions

A l'issue de trois années de travail, et en concertation avec de nombreux acteurs du département, **l'Assemblée départementale a adopté lors de cette session des 28 et 29 novembre son Plan Climat Energie des Côtes d'Armor 2013-2018**, qui se caractérise par :

- une ambition forte et réaliste pour le territoire costarmoricain
- un diagnostic précis des émissions de gaz à effet de serre et consommations énergétiques dans les Côtes d'Armor
- **42 actions opérationnelles, notamment :**
 - incitation au covoiturage et à l'usage du vélo pour les déplacements professionnels
 - optimisation des marchés publics en intégrant les gains de CO2 ou l'utilisation du bois dans les matériaux de construction
 - formation des travailleurs sociaux aux eco-gestes permettant de réduire la consommation énergétique des ménages
 - actions visant à augmenter les linéaires de bocage...
 - développement des énergies marines renouvelables...
- une inscription du plan dans une ambition régionale et nationale

« Le temps change, il est désormais grand temps de changer les choses, et de passer au temps de l'action. » Claudy Lebreton

Favoriser une culture de qualité pour tous

Mutualisation des cinq sites culturels départementaux

Le Département réaffirme de façon constante un engagement politique fort en faveur de la valorisation du patrimoine culturel. Propriétaire de cinq sites départementaux, **le Département a validé lors de cette session le projet de mutualisation de ces cinq sites patrimoniaux :**

- Château de la Roche Jagu
- Château de la Hunaudaye
- Château du Guildo
- Abbaye de Beauport
- Abbaye de Bon Repos

Suite au budget primitif 2013, un groupe de travail composé des conseillers généraux des cantons sur lesquels sont situés les 5 sites et de techniciens a été mis en place et des directions dédiées du Conseil général. Ce groupe est chargé de travailler au renforcement des mutualisations, avec la nécessité de **mettre en œuvre un projet culturel d'envergure départementale commun et mettre en place une structuration juridique unique**, à l'horizon 2016.

Chiffres-clé

Le PCET : une obligation pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Diagnostic de la consommation énergétique en Côtes d'Armor réalisé dans le cadre du PCET

*Bilan carbone du Conseil général : **84 000 tonnes** équivalent CO2 (33 % pour le patrimoine bâti ; 32 % pour les achats ; 14 % transports collectifs ; 12 % construction de biens durables ; 8 % déplacements des agents*

*Bilan des émissions de GES dans le département : **5 millions tonnes** équivalent CO2 dont 40 % provenant de l'agriculture.*

*Bilan de consommation énergétiques: **1 80 000 tonnes** équivalent pétrole (dont 49 % pour le secteur résidentiel)*